



Communiqué de presse

003/2023

Montreuil, le 10 janvier 2023.

AXESS refuse de signer l'accord «183 euros pour tous » proposé par la CGT et signé par les 4 organisations syndicales représentatives !

Depuis le démarrage des négociations dites du SÉGUR dans la fonction publique hospitalière, la CGT s'est opposée à la division des agent.e.s selon leur métier ou leur établissement, entérinée dès la première mesure de cet accord par l'octroi à certain.e.s et non à tou.te.s d'une « prime SÉGUR » censée venir reconnaître leur engagement lors de la crise sanitaire.

La discrimination entre salarié.e.s portée par la transposition de cette mesure n'a fait que remettre en lumière les inégalités de droits, de rémunérations, de conditions de travail dans les établissements de ce secteur sanitaire et social à but non lucratif.

C'est pourquoi la CGT porte une proposition de CCUE (Convention Collective Unique et Étendue) reprenant à minima le meilleur des conventions collectives qui se chevauchent sur ce champ.

Comme première mesure forte de construction d'un nouvel environnement conventionnel, la CGT demande la signature de l'accord « 183 euros pour tous », qu'elle a mis à signature lors de la séance de négociation paritaire du 2 décembre 2022. Comment imaginer construire une nouvelle norme conventionnelle sur les bases de cette injustice ?! Comment imaginer s'engager dans des négociations de si haute importance sans l'assurance que la partie employeur, la confédération AXESS, n'ose mettre l'Etat et les financeurs du secteur face à leurs responsabilités ?! Par la signature de l'accord « 183 euros pour tous », nous saurions qu'ensemble, nous sommes prêts à nous battre pour obtenir le financement d'une CCUE, à la hauteur de ce que méritent TOU.TE.S les salarié.e.s du secteur sanitaire et social non lucratif.

La CGT invite les salarié.e.s, les directions, les membres de conseils d'administration à se rassembler le 2 février 2023, prochaine commission paritaire de la BASSms, pour donner le mandat et le courage aux représentant.e.s employeurs de signer cet accord et de poursuivre la lutte auprès du décideur qu'est l'État.